



«Silence, on tue !»... En Irak, 11 Algériens attendent leur exécution

Par [Chérif Abdedaim](#)

Mondialisation.ca, 20 décembre 2012

[La Nouvelle République - Algérie](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [IRAK](#), [LE MAGHREB](#)

Ah, quelle belle « *démocratie* » que celle instaurée par la secte Bush en Irak. Non seulement le pays est plongé dans une incessante guerre civile, non seulement il est dépecé en entités aussi hostiles les unes aux autres, mais voilà que les marionnettes de Washington procèdent à un carnage xénophobe sans précédent.

On bouffe de l'étranger, plus particulièrement de l'Algérien, à tout bout de champ. «*Je n'ai pas été jugé pour avoir tué des innocents, mais bel et bien parce que j'ai combattu l'occupant.*» Telle a été le testament d'un jeune Algérien, Abdoullah Belhadi, âgé de 28 ans, qui a été récemment exécuté par le gouvernement fantoche de Bagdad. Sa condamnation à mort a été prononcée par un tribunal de pacotille à l'image de celui qui a signé le quitus de l'assassinat de Saddam. La dépouille du jeune Algérien a été «*évacuée*» en Algérie avec un papelard méprisant sur lequel on pouvait lire : «*A qui cela concerne.*» Que reproche-t-on à ce jeune qui croyait sans doute bien faire en allant combattre en Irak ? Il a été condamné pour son implication présumée dans un assassinat, dit-on. Et pourtant, il n'y eut jamais de preuve de sa culpabilité. Il a été condamné aussi pour avoir pénétré en Irak de façon illégale. Selon la déclaration du président du comité des droits de l'homme, Me Farouq Ksentini, la mise en œuvre de l'exécution était injuste. «*La justice en Iraq est inexistante*», a-t-il déploré. A qui le tour maintenant ? Certaines sources avancent que 11 autres Algériens attendent leur exécution. Cela dit, faut-il également se demander combien d'autres Algériens ont été assassinés lâchement par ceux qui ont reçu leurs bourreaux avec des fleurs. Et Guantanamo ? Qui en parle ? Et pourtant, on enregistre quotidiennement des violations sans aucune impunité à l'encontre des détenus. En septembre dernier, Adnan Farhan Abdul Latif, un Yéménite de 36 ans, est retrouvé mort dans sa cellule de la prison américaine du camp de Guantanamo Bay à Cuba. Le jour de sa mort, Latif était emprisonné à Guantanamo depuis 10 ans, 7 mois et 25 jours. Il avait laissé derrière lui une femme et un fils. Sa mort est survenue après qu'un ordre de comparution remettant en cause sa détention sans contacts avec l'extérieur accordé par un juge fédéral ait été annulé en appel, suivant la doctrine juridique par les gouvernements Bush et Obama. Des documents obtenus et publiés par *WikiLeaks* ont déjà révélé que le gouvernement américain savait que Latif n'était pas associé à Al Qaïda. Il en ressort qu'il se rendait en Afghanistan pour des soins médicaux suite à un accident de voiture en 1994 qui avait laissé des séquelles dans son cerveau et non pour rejoindre Al Qaïda. Le gouvernement américain l'a tout de même enfermé, sans l'accuser ou le présenter à un magistrat, dans le cadre du nouveau programme de Bush de détentions et tortures extrajudiciaires. Les circonstances de la mort de Latif restent quand même suspectes. Sans doute aurait-il glissé sur une peau de banane

? Les «*revenants*» des droits de l'homme pourraient quand même nous éclairer sur les circonstances de cette mort, non ?

Chérif Abdedaïm

La source originale de cet article est [La Nouvelle République - Algérie](#)
Copyright © [Chérif Abdedaïm](#), [La Nouvelle République - Algérie](#), 2012

Articles Par : [Chérif Abdedaïm](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca